

Racisme et antitsiganisme en ligne

Retour sur la conférence du 12/12/2024

Conclusions : Comprendre le phénomène de l'antitsiganisme en ligne et le combattre efficacement

Ahmed AHKIM – directeur du CMGV

Selon Catherine Blaya, dans son ouvrage intitulé « *Cyberhaine. Les jeunes et la violence* », la cyberhaine peut s'analyser selon la « *théorie des opportunités/activités routinières* » qui met en évidence 3 critères essentiels :

- Absence de contrôle social ou de gardiens
- Des personnes en capacité de commettre le forfait
- Un objectif motivant

Absence de contrôle social ou de gardiens

Le racisme et l'antitsiganisme en ligne sont punis par la loi. Encore faut-il que cette répression se traduise concrètement dans les faits, par des poursuites effectives et des sanctions dissuasives. Il est tout aussi essentiel que les personnes directement touchées par ces discriminations aient pleinement conscience de leurs droits et des recours à leur disposition, afin qu'elles puissent signaler les infractions et obtenir justice. Or, si des exclusions, voire des condamnations ont été prononcées à l'encontre d'auteurs de propos racistes et antitsiganes sur internet, les cas sont trop rares pour être dissuasifs et servir d'exemple. On observe d'ailleurs que sur internet, le contrôle social dissuade plutôt les internautes qui se porteraient solidaires des Gens du Voyage.

Une affaire relativement récente et médiatisée en est un cas d'école. Après une longue procédure, une personnalité politique locale a bénéficié d'une suspension du prononcé pour ses propos tenu sur facebook en décembre 2019. Propos que nous jugeons à ce point nauséabonds que nous ne les reprendrons pas dans le présent article.

Outre la décision de justice qui pose question, nous relevons le traitement médiatique qui en a été fait et qui pose l'auteur de ces faits en victimes, pointant les effets qu'a eue cette affaire sur sa vie professionnelle et politique, allant jusqu'à pointer l'une de ses qualités professionnelles.

Des personnes en capacité de commettre le forfait

L'activité sur les réseaux sociaux virtuels est - pour une majorité de personnes - plus que quotidienne, permanente. Cette activité crée des habitudes que les spécialistes appellent *des routines*. Celles-ci facilitent le passage à l'acte, à savoir se déchaîner sur les sites. L'expression et la mobilisation contre les Gens du Voyage étaient déjà bien établies bien avant l'avènement des réseaux sociaux virtuels et d'internet. Les habitudes déjà bien ancrées dans les quartiers et villages ont été transposées dans le monde virtuel. La facilité de l'usage, le sentiment d'impunité et l'impression de partager des émotions de peur ou de colère avec une certaine majorité ont démultiplié ces activités derrière l'écran.

Un objectif motivant

Quelle peut être la motivation des auteurs de cyberhaine à l'encontre des Gens du Voyage ?

Ces habitudes sont renforcées par une certaine efficacité de cette expression raciste à court et à long terme. En effet, si ces habitudes se déroulent dans le monde virtuel, les conséquences pour les Gens du Voyage sont bien réelles.

- Pression sur les bourgmestres, très exposés face à l'opinion ou sur des propriétaires privés ;
- Expulsions de terrains occupés par les Gens du Voyage ;
- Mobilisation pour barrer l'accès à un terrain ;
- Abandon de projet...

Ces habitudes créent un besoin d'usage suscitent des frustrations lorsque les besoins primaires ne sont pas satisfaits. Parmi ces besoins fondamentaux figurent la sécurité et, par extension, la recherche de réconfort. Il est désormais largement admis que chaque clic se traduit en profit. De fait, il est aujourd'hui notoire que les médias marchands entretiennent délibérément un climat de peur et d'inquiétude, car ces émotions stimulent l'engagement des utilisateurs, augmentant ainsi leur rentabilité financière.

L'information inquiétante par excellence est celle qui fait état de la simple présence d'inconnus près de chez soi, a fortiori, des personnes appartenant à une minorité comme les Gens du Voyage. Ce sentiment de peur suscite le besoin de se réconforter auprès d'un autrui semblable tel qu'imaginé au travers de l'écran, c'est-à-dire dans le cas présent, un sédentaire - antitzigane par définition.

Lorsque la cible est *motivante*, c'est-à-dire vulnérable et susceptible d'être un bouc-émissaire, cette impression d'être nombreux et majoritaires à partager ce sentiment - toujours imaginé - va susciter une colère et une peur, réelles cette fois. La colère et la peur simultanées provoqueront le passage à l'acte de cyberhaine.

Elément déclencheur

A ces 3 critères, j'en ajouterais un quatrième : l'élément déclencheur, le moment, le contexte.

Nous pouvons constater qu'à chaque installation de Gens du Voyage – qu'elle soit autorisée ou non -, des communautés virtuelles se mobilisent avec des mots d'ordre plus ou moins explicites, plus ou moins racistes et plus ou moins précises selon les lieux et les communes. Le moment et le contexte sont extrêmement difficiles à préciser et encore moins à prévoir tant les particularités au niveau local sont déterminantes. Les tempêtes virtuelles n'ont que très peu de rapport avec le réel si ce n'est dans ses conséquences. Nous sommes fréquemment sollicités par des décideurs communaux déconcertés par une tempête médiatique sur Facebook, d'autant plus incompréhensible que la situation objective des Gens du voyage dans leur commune est bien plus favorable que dans d'autres, où pourtant aucun emballement médiatique n'est à déplorer. Il est clair, surtout en cette année électorale, que la dimension politique est primordiale dans la (dé)légitimation du débat sur la présence des Gens du Voyage.

Rappelons que le débat public sur les Gens du Voyage revient à débattre de leur existence même et porte rarement sur les conditions de leurs existence. Et ce, que le débat soit amené par la majorité communale, l'opposition ou des groupements communautaires qui se retrouvent sur les groupes Facebook.

Que faire ?

Défaire la pelote de laine et casser cette « routine » !

Renforcer le contrôle social :

- De manière précise et à court terme :
 - Condamner de manière publique et médiatique l'expression d'antitsiganisme lorsque les auteurs sont des personnalités publiques. Il s'agit de refuser de « relativiser » les propos en interprétant les intentions supposées de l'auteur ;
 - Appliquer le cadre judiciaire existant. Les juges sont parfois plus en avance sur ces questions que beaucoup de décideurs ;
 - Ne pas entrer dans la polémique sur les réseaux sociaux : cela aurait pour effet de démultiplier la visibilité des propos antitsiganes !
 - Ecrire aux modérateurs de groupes et de sites internet, leur signaler les propos et leur rappeler la loi.

- De manière plus générale et à long terme :
 - Informer - y compris sur les réseaux sociaux – et ce, indépendamment d’incidents de cyberhaine ;
 - Nommer les choses avec justesse : le racisme et l’antitsiganisme existent, et nous y sommes confrontés quotidiennement. Les désigner clairement et les exposer au grand jour contribuent à faire de ces comportements une source de honte. Il convient aussi de rester vigilant face à un renversement inquiétant : parler de racisme serait perçu comme une posture victimaire, voire comme la reconnaissance d’un problème qui n’existerait pas. Plus que jamais, les défenseurs de la lutte antiraciste ne doivent éprouver aucune gêne à affirmer leur engagement.
 - Parler des Gens du Voyage ne doit plus être un tabou ;
 - Sensibiliser au mode de vie dans le monde réel ;
 - Organiser la rencontre.

Limitier les capacités de cyberhaine

Via des moyens techniques, les modération, ...

Supprimer la « motivation »

Principe essentiel : ne jamais récompenser les auteurs de cyberhaine en cédant à leurs pressions, que ce soit par des expulsions ou l’abandon de projets communaux. Un tel renoncement constituerait le pire des signaux sur le plan politique. Le CMGV peut témoigner de nombreux exemples à ce niveau.